

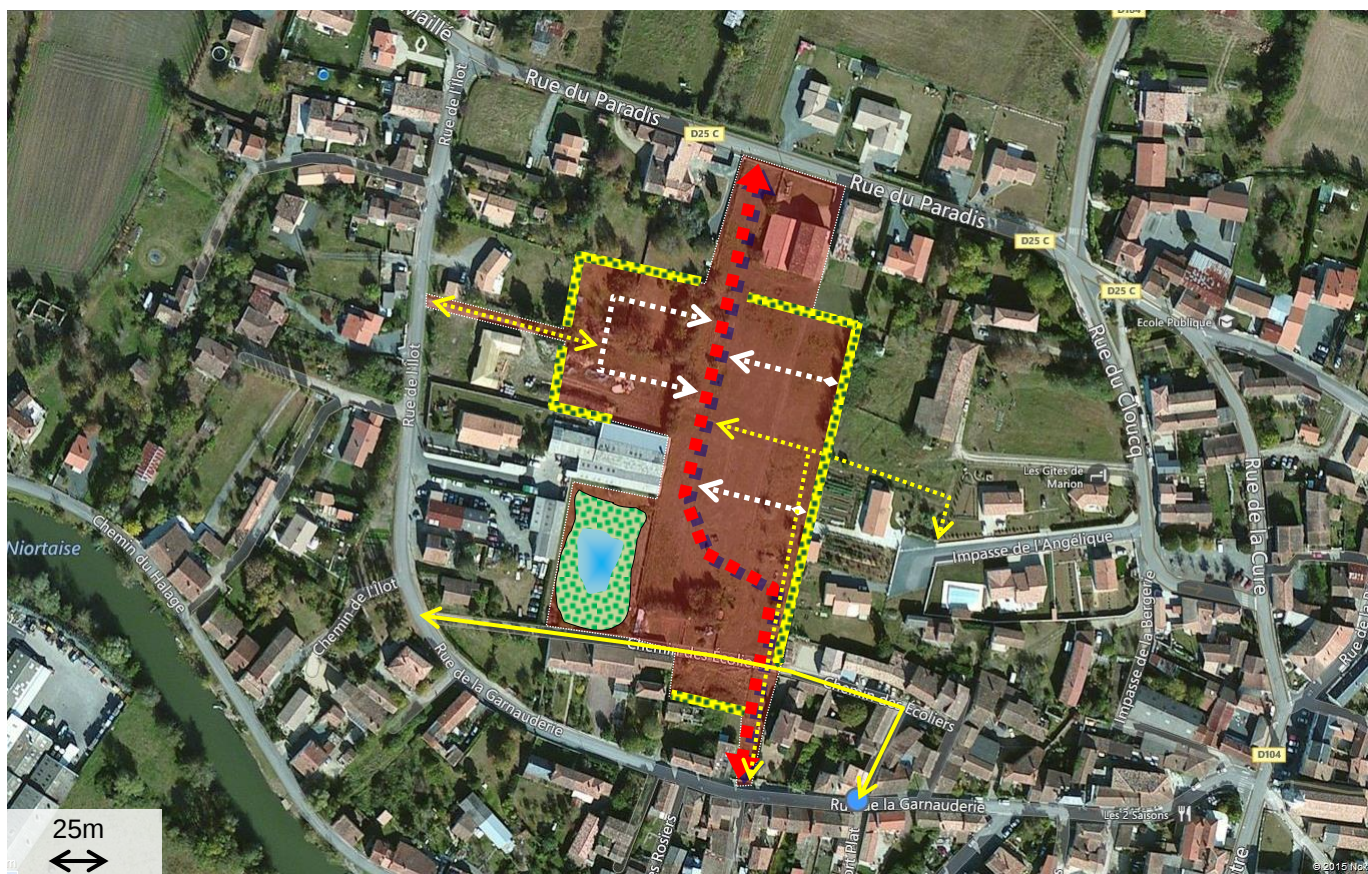
B. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION GRAPHIQUES PROPRES A CHAQUE SECTEUR

1. LE SECTEUR DE L'ÎLOT DU CLOUCQ (ZONE AU)

> État actuel du site



> Schéma d'aménagement



Source photo aérienne : BING, 2014

Superficie : environ 1,8 ha Densité moyenne à respecter : 20 logements/hectare (soit une trentaine de logements)

	Principe de voie de desserte mixte (piéton/véhicule) traversante et structurante, support de la gestion des eaux pluviales (noue). Elle se raccorde au maillage urbain existant et est aménagée de manière à permettre une circulation réduite des véhicules		Principe de traitement végétal des franges du quartier ou d'accompagnement végétal des murs
	Principe de voie secondaire de desserte des lots, pouvant être en impasse, mais reliée au réseau de liaison douce.		Principe d'espace vert à aménager, sous forme de parc accessible et support de la gestion des eaux pluviales. Mise en valeur du verger existant. Localisation préférentielle du bassin de rétention des eaux, mais pouvant évoluer par rapport aux études géotechniques.
	Principe de continuités douces à valoriser ou à créer		